

Le 20. Est-il exact de dire que M. Poyer-Quertier, qui n'a pas voté la déplorable loi de sûreté générale en 1858, n'appartient pas à ce parti libéral qui veut, non le renversement mais le gouvernement du pays par le pays ?

La nature des études et des préoccupations antérieures de Poyer-Quertier l'ont écarté de l'examen des questions politiques ainsi que le montrent quelques uns de ses votes, surtout ceux des premières années de sa présence à la Chambre. C'est en discutant les questions économiques qu'il en est venu peu à peu à se demander si les actes du gouvernement, souvent critiquables en économie politique, ne l'étaient point parfois aussi en politique.

Sorti des rangs de la majorité la plus pure, son évolution libérale devait nécessairement être lente, et ce n'est qu'à la fin de la dernière législature que nous avons réussi à l'engager sous notre drapeau, nous qui, à la Chambre, avions constitué le parti des libéraux indépendants, le parti de ceux qui veulent avant tout la liberté, mais qui la veulent sous la révolution. Maintenant il est dans nos rangs, et notre drapeau ne saurait guère avoir de champion plus résolu et plus redouté.

Ce n'est pas une vaine polémique que nous avons voulu soulever dans cet article: les circonstances sont trop graves pour que l'on perde son temps en boutades inutiles.

L'honorable rédacteur du Gaulois nous saura gré, nous l'espérons, d'avoir cherché à éclairer sa religion en ce qui touche le parti protectionniste: nous comptons bien nous en apercevoir lorsqu'il faudra à revenir sur cette question.

CH. NURBEL.

Le Meeting Industriel de Rouen

La manifestation industrielle et commerciale de vendredi a été plus imposante encore, s'il est possible, que les précédentes. La grande salle du rez-de-chaussée de la Bourse avait été rapidement envahie par plus de 2,500 personnes. Ceux qui n'avaient pu trouver place dans la salle se pressaient dans les couloirs qui étaient littéralement encombrés. Les membres de la chambre de commerce, les membres du conseil des prud'hommes, toutes les notabilités industrielles de la région, des délégués de la Basse-Normandie et des différents centres industriels et des délégués ouvriers avaient pris place à côté des membres du comité normand dans l'enceinte réservée. Plusieurs journalistes de Paris, des rédacteurs de la France, du Journal de Paris et du Moniteur Industriel ont assisté à la séance. Il était environ trois heures et quart lorsque M. Poyer-Quertier, président, MM. Napoléon Gallet et Germonière, vice-présidents, et MM. Lamer et Waddington, secrétaires, ont pris place au bureau.

L'assemblée comprenait que les circonstances étaient graves et qu'il ne s'agissait pas seulement de faire une manifestation, mais encore de réduire à leur juste valeur les chiffres invoqués à Bordeaux par M. Jules Simon et les libre-échangistes. On comptait pour cela sur M. Poyer-Quertier qui, élu la veille, à Paris, à l'unanimité, comme président du comité général de la ligue nationale du travail devait justifier le titre de leader de l'industrie française qui venait de lui être solennellement conféré par les délégués de quarante des principales villes manufacturières de la France.

En prenant la fauteuil de la présidence, M. Poyer-Quertier invite les journalistes parisiens à venir occuper les places qui leur ont été réservées à côté des membres de la presse locale. Il prend ensuite la parole et prononce un premier discours que nous allons tâcher de reproduire d'après les notes que nous avons recueillies.

M. POYER-QUERTIER: Le 29 octobre dernier, messieurs, vous étiez assés dans cette même enceinte et vous aviez confié à votre comité le soin de provoquer à Paris la réunion d'un comité général de l'industrie française. En même temps, vous nous aviez

chargé d'exposer à M. Ozenne l'état déplorable de notre industrie. M. Ozenne arrivait à Rouen le 2 novembre et, le lendemain, il assistait à une séance de la chambre de commerce. Vous connaissez par le procès-verbal de cette séance, qui a été publié, les plaintes de notre chambre de commerce et les objections de M. Ozenne. La presse a inséré ce procès-verbal et tous ceux qui l'ont lu ont pu rendre justice à l'énergie dont avaient fait preuve les membres de cette assemblée. (Oui! Oui!)

Le lendemain votre comité a été appelé à son tour à se faire l'interprète de vos plaintes légitimes auprès de M. Ozenne. Des délégués de la Basse-Normandie assistaient à cette séance et ils se sont joints à nous pour réclamer la dénonciation des traités de commerce. Pressé par l'argumentation de ses contradicteurs, M. Ozenne a dû prendre, au nom du gouvernement dont il était le représentant, le même engagement qu'il avait pris la veille devant la chambre de commerce. Il a déclaré publiquement que le gouvernement présenterait dès l'ouverture de la session un tarif général des douanes. Cet engagement pris solennellement, voyons comment il a été tenu. (Attention!)

M. le ministre du commerce a présenté à l'empereur un rapport pour établir qu'il y avait deux sortes de tarifs: ceux qui ne soulevaient aucune contestation et d'autres qui étaient vivement critiqués par « certaines » industries. Ce sont les tarifs non attaqués qui seront d'abord soumis à la Chambre; quant aux autres, dit le ministre, ils ne seront présentés qu'après une enquête. On commence donc par écouter ceux qui ne se plaignent pas, après quoi on s'occupera des autres. On va au secours de ceux qui se portent bien et on abandonne ceux qui sont malades. (Bravos.)

Je le demande à tous les hommes de bon sens, est-ce cela qu'on peut appeler tenir ses engagements? On les élude de la manière la plus audacieuse. Et comment se fait-il que, quand un homme comme M. Ozenne a dit au nom de son gouvernement, que le tarif général serait présenté dès l'ouverture de la session, on vienne ainsi éluder ses promesses. (Très-bien! très-bien.)

En échange de l'engagement formel de M. Ozenne, on vient nous proposer quoi? Une enquête qui sera enterrée comme l'ont été toutes celles qui ont eu lieu jusqu'ici. (Oui! oui!) L'enquête de 1860 n'a pas même reçu la sanction de ce conseil supérieur du commerce qui l'avait faite. C'est un ministre qui avec deux agents anglais, a rendu le traité sans tenir compte des craintes manifestées par l'industrie. (Bravos.) Depuis on a fait une enquête agricole. Les documents réunis occupent cinquante ou soixante volumes in-octavo; personne ne les a lus; tous les documents en ont été relégués dans les greniers des ministères. Qu'a-t-on fait pour l'agriculture? Rien, et l'enquête qui date de 1864 restera sans résultats. C'est probablement dans l'espoir d'arriver aux mêmes résultats négatifs, qu'on vient encore proposer une enquête industrielle par voie administrative.

Cette enquête nous la repoussons. (Oui! oui!) A qui est-elle confiée, du reste? A ceux qui ont fait les traités de 1860, à MM. Rouher et Michel Chevalier (Rires). Veut-on savoir quels seront nos juges? Je vais vous le dire, si vous le permettez. (Oui! oui!)

A M. Alfred Le Roux, ministre du commerce, président du conseil supérieur; tout le monde connaît les opinions libre-échangistes de M. Alfred Le Roux. Vous connaissez aussi M. Rouher, vice-président du même conseil. (Oui! oui!) M. de Pariset est libre-échangiste et devons-nous compter sur M. Michel Chevalier? (Rire général) M. Dumas, sénateur, est... douteux. (Nouveaux rires), M. Hubert-Delisle est le défenseur des Bordelais! M. Ozenne, vous le connaissez. (Nouveaux rires) MM. Cornudet et de Lavenay sont présidents de sections au conseil d'Etat; M. de Franqueville est le défenseur des monopoles des chemins de fer; M. Amé est directeur des douanes et on sait ce'il faut attendre de lui; il est enfant de Bordeaux; MM. Denière, Meurand, Zoepfel, Daviller et

Clerc sont libre-échangistes. M. Seydoux est protectionniste. Tels sont nos juges. Ceux qui étaient protectionnistes, en présence de leur minorité ont donné leur démission. Et c'est à un pareil tribunal qu'on soumet les destinées de l'industrie! Mais qui ne voit que la plupart de nos juges sont nos accusateurs et qu'ils se déshonoreront publiquement en disant aujourd'hui qu'ils ont eu tort, en 1860, de mettre l'industrie française à la merci de l'industrie anglaise? (Bravos prolongés.)

Et on a eu la pensée que je pourrais accepter le titre de commissaire spécial devant une semblable assemblée et que ma présence donnât une sorte de consécration à d'aussi fatales doctrines! (Bravos). Vous m'approuverez tous d'avoir refusé une pareille mission. (Triple salve d'applaudissements.) Les hommes indépendants ont suivi mon exemple. M. Brame a refusé; M. Schneider n'a pas voulu faire partie du conseil supérieur. M. Kuhlmann, président de la chambre de commerce de Lille, a été mis en demeure par ses collègues de donner sa démission. Tous les hommes qui aiment leur pays ont protesté comme je l'ai fait, contre cet acte du gouvernement personnel. (Bravos prolongés.)

Notre rôle est consisté à être aux ordres du ministre. Les commissaires spéciaux nommés par un ministre ami des admissions temporaires eussent été admis temporairement et... à charge de réexportation. (Rire général). On nous eût remerciés dès l'instant que nous aurions fait mine de devenir gênés. Cette situation ne pouvait me convenir; elle ne convenait à personne et je regrette que deux ou trois hommes aient pu l'accepter. (Applaudissements.)

Les protestations des commissaires spéciaux ont été bientôt suivies de celles des chambres de commerce et des chambres consultatives. Le tribunal de M. Rouher a été récusé par la chambre de commerce de Rouen et par les chambres de quarante villes qui ont refusé d'envoyer des délégués et ont réclamé une enquête parlementaire. Je ne puis pas passer sous silence la protestation de la chambre de commerce de Rouen. Cette protestation énergique et courageuse, vous l'avez tous appréciée. (Oui! oui!) Nous ne pouvons que remercier la chambre du dévouement dont elle fait preuve à l'égard des intérêts de notre industrie et je me fais ici l'interprète de vos sentiments. (Bravos unanimes). Quand au comité industriel normand, il s'est assemblé dès qu'il a eu connaissance du rapport de M. Leroux. Il a rédigé une protestation qui sera soumise tout à l'heure à votre approbation.

Avant de donner la parole à M. Lamer pour la lecture de cette protestation, je dois vous dire que, conformément à votre délibération du 29 octobre, le comité a organisé un comité général de l'industrie à Paris. Hier votre bureau a assisté à une réunion, à l'Hôtel-du-Louvre, des représentants de plus de quarante villes industrielles de la France. L'assemblée a désigné son président, ses vice-présidents et les membres du comité général. Dès demain nous prendrons toutes les dispositions nécessaires pour que le comité agisse régulièrement et énergiquement. On va procéder à la rédaction d'un manifeste posant les bases de nos opérations. Le comité ne négligera rien pour justifier votre confiance et pour sauvegarder les intérêts du travail si indignement méconnus (bravos prolongés).

M. LAMER donne lecture de la protestation adressée par le comité à M. le ministre du commerce contre l'enquête administrative. Ce document, recueilli fréquemment les applaudissements de toute l'assemblée. Il conclut, comme on sait, en déclarant que les industriels ne prendront pas part à l'enquête administrative et en réclamant une enquête parlementaire.

M. POYER-QUERTIER: Je mets aux voix les conclusions du comité. Que ceux qui adoptent ces conclusions lèvent la main.

Tous les bras se lèvent en même temps. M. Poyer-Quertier procède à la contre-épreuve. Cette fois personne ne lève la main. L'unanimité est complète. Des bravos prolongés se font entendre dans toute la salle.

M. POYER-QUERTIER: Le comité a reçu un grand nombre de documents de tous les points de la France. Il serait beaucoup trop long de les porter à la connaissance de l'assemblée. Il n'est toutefois pas possible de passer sous silence l'adresse qui a été envoyée par les ouvriers de Lille, qui font preuve d'une initiative qui servira d'exemple à tous les travailleurs.

M. LAMER, sur l'invitation du président, donne lecture de cette adresse. La plupart des passages de ce document sont accueillis par des bravos unanimes.

M. POYER-QUERTIER annonce ensuite que les députés de la Seine-Inférieure, retenus à la chambre, ont écrit une lettre pour motiver leur absence. M. Lamer lit cette lettre, qui est signée de MM. Quesné, Corneille, Estancelin, Desseaux et Buisson. M. le président explique que M. Le Cesne, député du Havre, a fait savoir que tout en ne partageant pas les doctrines économiques du comité, il est favorable à la dénonciation des traités de commerce qui sont contraires aux principes du vrai libéralisme. M. Lamer annonce que les députés de la Seine-Inférieure, ceux du Nord et des autres centres industriels se sont réunis et qu'ils ont arrêté les bases d'une demande d'interpellation dont voici les conclusions:

1° Dénoncer, avant le 4 février prochain, le traité de commerce fait entre la France et l'Angleterre en 1860;

2° Maintenir, jusqu'à la promulgation du nouveau tarif général, les tarifs de douane résultant de ce même traité;

3° Présenter, le plus tôt possible, un projet de loi ayant pour but de fixer les tarifs de douane, et de résoudre toutes les questions qui s'y rattachent, notamment celle des admissions temporaires.

M. POYER-QUERTIER dit que déjà cette interpellation, qui n'a rien de définitif, a réuni vingt-sept signatures, mais qu'elle est appelée à en réunir un bien plus grand nombre. M. le président donne la parole à M. Germonière.

M. GERMONIÈRE insiste sur tout ce qu'a dit M. Poyer-Quertier, au sujet de l'enquête du conseil supérieur, qui n'a pour but que d'étudier les promesses faites à Rouen par M. Ozenne sur la présentation immédiate d'un tarif général des douanes. Il parle de la réunion qui a eu lieu la veille, à Paris, pour la constitution définitive du comité général des douanes. Il dit que tout juge qui a pris part à un jugement, n'est jamais appelé à le confirmer. C'est cependant ce qu'auront à faire les membres du conseil supérieur de M. Le Roux qui, pour la plupart, sont les auteurs des traités de 1860. (Bravos.) Il est douloureux de le dire, mais nous ne pouvons pas avoir confiance au gouvernement qui vient encore une fois d'éluder ses promesses. (Applaudissements.) M. Germonière regrette que le discours du Trône ait parlé de notre industrie, comme s'il ne s'agissait que d'une affaire peu importante. Que faut-il faire désormais? s'écrie l'orateur; que faut-il faire en présence des manifestations libre-échangistes de Bordeaux?

Il faut réclamer une enquête parlementaire et ne rien négliger pour convaincre les libre-échangistes eux-mêmes des mauvais effets des traités de commerce. Lorsque nous dirons aux populations du Midi qu'il faut laisser les députés souverains juges des destinées du pays, elles seront avec nous. (Bravos) Nous avons bien débuté; il faut continuer. Restons sur la brèche. Le pays finira par se rendre compte de nos souffrances et il nous rendra justice. (Applaudissements.)

(Nouveliste de Rouen.)

(La suite à demain.)

Chronique Locale

Les personnes qui s'abonneront à partir du 15 décembre, recevront le journal gratuitement jusqu'à cette époque.

Le Recueil des Actes administratifs de la préfecture du Nord contient les documents suivants:

Instructions sur les demandes de secours adressées en faveur d'habitants victimes de pertes ou d'événements malheureux. Arrêté portant interdiction des armes à feu sur les routes et chemins publics. Arrêté autorisant les teinturiers à faire écouler librement dans les cours d'eau les eaux de rinçage, seulement de leurs usines, à l'exclusion des baigns de teinture ou autres résidus qui restent soumis aux prescriptions de l'arrêté du 10 août 1864.

Ces eaux seront dirigées vers le cours d'eau voisin au moyen d'une conduite qui les déversera sur la fond du dit de ces cours d'eau.

Arrêté portant que le déchet accordé aux planteurs de tac sur la récolte de 1889 est fixé à 3 0/0 pour l'arrondissement de Lille et à 4 0/0 pour l'arrondissement d'Hazebrouck, du nombre des feuilles constaté par les inventaires.

Nos correspondances nous apportent ce matin quelques détails sur l'analyse que les experts ont été chargés de faire des organes de Kinck. Il y a dans cette analyse des lacunes bien regrettables. D'abord, les experts sont privés de toutes ces indications qui précèdent la mort et qui se tirent des symptômes observés sur les victimes. Dans l'empoisonnement par l'acide prussique ou ses composés, l'individu auquel la substance vénéneuse a été ingérée, s'affaiblit et tombe privé de sentiment; cependant il respire encore, mais sa respiration ne revient que par intervalles et d'une manière bruyante. Le visage est décoloré, puis il devient violet. Les yeux sortent de leur orbite. Le corps se refroidit avec une effrayante rapidité. Quelquefois une écume mêlée de sang s'agglomère sur les lèvres. Le pouls disparaît, et la mort arrive dans trois, quatre, cinq minutes, quelquefois dans dix ou quinze; elle peut tarder, mais bien rarement, jusqu'à trois quarts d'heure. Toutes ces indications échappent aux experts et Troppmann seul, s'il a réellement empoisonné sa victime, pourrait les donner.

Il y a un autre signe auquel il est possible de reconnaître l'empoisonnement par l'acide prussique ou ses composés, c'est l'odeur d'amandes amères qu'exhalent les cadavres sur tous les organes quand on les ouvre. Cette exhalaison s'échappe principalement de l'estomac avec une telle intensité qu'elle domine l'odeur de la putréfaction même dans les cadavres déjà avancés. On a fait en Alsace l'autopsie du cadavre de Kinck; il est à présumer que le procès-verbal des médecins ne mentionne pas cette odeur caractéristique. Dans une affaire comme celle-ci où tout a transpiré dans le public, si la circonstance que nous avons signalée existe, elle aurait été aussitôt connue. Il est vrai que cette odeur d'amandes amères disparaît au bout d'un certain temps surtout quand le poison a été donné à une faible dose. Quoiqu'il en soit, cette indication encore, fait défaut aux experts.

D'autres signes autopsiques semblent aussi avoir disparu. D'après M. Tardieu, chez un sujet mort par l'acide prussique, on constate à l'ouverture du crâne une congestion très-marquée des vaisseaux encéphaliques, ainsi que du cerveau lui-même et de la moelle épinière, un épanchement de sérosité ou même de sang épais et noirâtre à la surface des hémisphères cérébraux; les pommions sont ordinairement gorgés de sang et offrent dans certains points une congestion véritable. Le cœur est flasque et distendu par du sang fluide amassé dans les cavités droites. Le sang est le plus souvent épais mais non coagulé, et d'un noir bleuâtre. Parfois on l'a vu d'un rouge violet ou cerise.

Comment aujourd'hui, à une distance relativement considérable du moment de la mort, pourrait-on constater scientifiquement tous ces signes?

La ressource unique restant à la science, est l'analyse chimique. Ce qui a retardé cette

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

du 6 décembre 1889

TRISTAN DE BEAUREGARD

MARQUIS DE FOUDRAS.

CELUI QUE MADAME BRIANT APPELAIT UN VIEUX RADOTIER.

Avec une noble et douloureuse franchise, il n'a dit que ce qu'il avait vu, et quelquefois l'honneur de son pays, il avait plus souvent encore celui de son cœur. Mais il a ajouté, et lui était permis de le concevoir, maintenant que vous n'avez pas décliné de l'encourager. Descendez dans votre conscience, mon enfant, oubliez un instant ce que vous êtes, pour songer à ce que vous avez fait; et si vous remplissez avec sincérité ce premier devoir, ma tâche sera finie, car vous comprendrez sans peine ce qu'on attend de vous.

C'est comme votre ami, et non comme votre pasteur, que je vous parle, Tristan, ne vous y trompez pas. Vous êtes bien une des brebis du troupeau que la Providence a confié à ma garde, mais vous êtes aussi l'enfant qu'un père tendre m'avait chargé de diriger, de concert avec lui, dans la route du bien. Il n'est plus là pour vous guider, mon ami; qui donc vous dira la vérité si je n'ai pas le courage de vous la dire? Si j'avais pu prévoir ce qui arrive, je vous aurais averti; ne l'ayant pas fait, il faut bien que je vous montre comme une nécessité la réparation qui est due à un homme que votre père honorait de son affection. Sans doute, mademoiselle Briant n'était pas née pour être votre compagne un jour, mais si votre cœur l'a choisie, votre fierté a-t-elle le droit de l'exclure? Je ne le pense pas et je me plains à croire que vous en jugerez comme moi, quand vous aurez mûrement réfléchi aux fâcheuses conséquences qu'aurait une autre détermination. Le cœur que vous briseriez par un coupable abandon, vous pardonnerait peut-être... mais cette famille, dont vous détruiriez à jamais la joie, l'opinion, mais votre conscience de chrétien et votre loyauté de gentilhomme, vous laisseraient-elles un seul instant de repos? J'ai trop haute opinion de vous pour le croire, je vous supplierais humblement de me pardonner si j'avais le tort de le craindre ou la faiblesse de l'espérer.

Après avoir mis sous vos yeux des raisons aussi puissantes, aussi impérieuses de prendre le seul parti qui soit digne de vous, il est superflu d'en faire valoir d'autres d'un ordre secondaire. Vous comprenez, mon ami, que ce n'est pas des vertus de mademoiselle Briant que je veux parler, mais de la fortune, qu'elle est destinée à recueillir un jour. Dans des conditions d'égalité, ce serait une considération assez importante; dans votre position, vous ne devez pas vous y arrêter. Pour que votre sacrifice soit fructueux, il faut d'abord qu'il soit pur, et il ne le serait plus si vous vous laissiez déterminer par des avantages matériels. Qui sait d'ailleurs si ces avantages, en révoltant votre fierté, n'aggraverait pas votre conscience loin de la seule route qu'elle doit suivre. Notre nature est si faible, mon ami, qu'un noble sentiment peut faire éclore une méchante action: mettez-vous en garde contre cet écueil, car il est plus à craindre pour vous qu'aucun autre.

La démarche que le docteur a faite vis-à-vis de moi n'a point été méditée à l'avance et encore moins combinée avec qui ce soit. C'est une inspiration, dont madame Briant elle-même, absente aujourd'hui de chez elle, n'a pas reçu la confiance. Je mentionne cette circonstance, mon ami, afin de bien vous convaincre qu'il n'existe pas de conspiration organisée contre la liberté de vos choix. S'il en eût été autrement, aucune considération n'aurait pu me déterminer à

accepter la mission que je remplis en ce moment. Mais quand j'ai entendu qu'on vous accusait; quand un père qui était l'ami du vôtre est venu me supplier de vous dire d'avoir pitié de son enfant; quand j'ai vu couler les larmes d'un pauvre vieillard, et que j'eus acquis la conviction que sa douleur était sincère et qu'il croyait ses reproches fondés, oh! alors je me suis dit que je n'avais plus le droit de ne songer qu'à ménager votre susceptibilité, si promptement à s'émouvoir. J'ai déploré la nécessité où je me trouvais d'avoir à vous conseiller une chose que je blâmerais si vous veniez me consulter sur elle, étant complètement le maître d'en faire une autre; mais au point où en sont les choses, je n'ai pas cru devoir m'abstenir. Le grand, l'irréparable malheur de tout ceci, Tristan, c'est qu'en troublant la paix d'un cœur jusqu'alors tranquille, vous avez nécessairement enchaîné la liberté de votre. Encore une fois, mon ami, réfléchissez et quand vous l'aurez fait, ne prenez conseil que de ces hauts principes de morale et d'honneur qui doivent être la règle de conduite de tous les hommes, dans quelque condition que le sort les ait placés.

M'avez-vous bien compris, mon enfant? Etes-vous profondément convaincu que cette lettre ne m'est inspirée que par le désir désintéressé de vous éclairer sur votre situation? Lisez-vous dans ma pensée combien il m'en coûte de vous adresser des paroles qui

blessent peut-être votre âme indépendante et fière? Hélas! mon ami, comme vous, maintenant, je n'ai pas eu le choix sur la conduite que je devais tenir, ou plutôt je n'ai eu qu'à choisir entre la crainte de vous déplaire en vous disant la vérité, et le malheur de vous laisser dans l'erreur en ne vous le disant pas; ma préférence a été déterminée par mon dévouement.

Aussitôt que cette lettre fut écrite, le bon curé appela Marthe, sa servante, et lui ordonna de la porter au château et de demander s'il y avait une réponse.

Puis il retourna dans son petit jardin; mais il lui fut impossible de rester sous son berceau de chèvre-feuille, et il se mit à marcher avec une précipitation qui témoignait de l'anxiété de son esprit et de la tristesse de son cœur. On eût dit qu'il aurait voulu échapper à l'une et à l'autre.

Une heure, qui lui parut un siècle, s'écoula ainsi. Madame Marthe ne venait pas, et comme il ne fallait que vingt minutes pour parcourir deux fois la distance qui séparait le presbytère du château. Il était présumable que Tristan s'était décidé à répondre à l'instant même. Déjà M. Vialard énumérait dans sa pensée les avantages et les inconvénients d'une réponse immédiate qu'annonçait un parti pris à l'avance, lorsqu'un détour d'une allée, ombragée par deux hautes charmes, il se trouva en présence du jeune comte,